



Traité sur le commerce des armes, fait à New York, le 2 avril 2013, signé par le Luxembourg le 3 juin 2013 - Adhésion par la Palestine.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 29 décembre 2017, la Palestine a adhéré au traité désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de la Palestine le 29 mars 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du traité.

